

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00340

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CENTRE DE RESSOURCES ET D'ECHANGES POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160810-D20160034010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CENTRE DE RESSOURCES ET D'ECHANGES POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN

Le Centre de Ressources et d'échanges pour le Développement Social et Urbain (CR DSU) existe en Rhône-Alpes depuis 1993. Cet organisme à caractère associatif conduit depuis 20 ans auprès des acteurs locaux de la politique de la ville et du développement territorial une mission de qualification et d'animation. C'est un espace d'information, de réflexion, de débat et de formation. Ses adhérents sont principalement les villes et agglomérations de Rhône-Alpes engagées dans les dispositifs de la politique de la ville.

Depuis 2007, Saint-Etienne Métropole est adhérente et s'appuie sur l'expertise du CR DSU pour développer des cycles de formation entre professionnels et acteurs de l'Agglomération au titre de la « politique de la ville ».

Cet appui s'est renforcé avec une mission d'ingénierie spécifique à l'animation des Programmes européens « Dispositifs Investissement Territoriaux Intégrés » (ITI). Le CR DSU accompagne Saint-Etienne Métropole et les collectivités de Rhône-Alpes, porteuses d'un ITI, dans la structuration et l'animation du réseau, l'interface avec le SGAR et le Conseil Régional, l'élaboration et la mise en œuvre des évaluations.

De même, depuis le lancement de la réforme de la politique de la ville et des contrats de ville, le CR DSU joue un rôle très actif auprès des collectivités et partenaires. Il apporte des appuis techniques pour la mise en œuvre des contrats de ville sur les principales thématiques à enjeux, sous forme de sessions de formation, d'ateliers thématiques, de partage d'expériences, d'animation des réseaux des équipes techniques de maîtrise d'œuvre sociale et urbaine, ainsi que des chargés de mission thématiques. Une formation-action a été organisée en matière de développement économique en direction des quartiers.

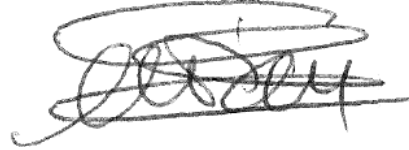
Les services de Saint-Etienne Métropole, des villes partenaires du contrat de ville et des acteurs de terrain bénéficient régulièrement des compétences et interventions du CR DSU, notamment, en 2016, sur le volet développement économique et entrepreneuriat, santé et laïcité.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le renouvellement de l'adhésion au CR DSU pour l'année 2016 à hauteur de 2 000 €.**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget fonctionnement Politique de la ville de l'exercice 2016, article 6281.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU